

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 41/2020  
20 novembre 2020

### **L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence a déposé une proposition motivée de décision concernant l'imposition par Caudalie d'un niveau maximum de ristournes à son réseau de distributeurs sélectifs**

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a déposé auprès du président de l'ABC le 20 novembre 2020 une proposition motivée de décision faisant suite à l'ouverture d'instructions les 28 novembre 2017 et 4 janvier 2018 pour de potentielles pratiques restrictives de Caudalie, notamment l'imposition d'un prix de revente minimum à ses distributeurs sélectifs via la fixation d'un niveau maximum de ristournes.

Caudalie est une entreprise ayant pour activité principale la fabrication et la distribution de produits cosmétiques sous la marque Caudalie et vendant ses produits via un réseau de distributeurs sélectifs.

Dans sa proposition motivée de décision, l'auditeur allègue l'existence de pratiques restrictives de concurrence attribuées à Caudalie ayant pour objet principalement l'imposition d'un prix de revente minimum à ses distributeurs sélectifs via la fixation d'un niveau maximum de ristournes, mais également la limitation des ventes actives et passives de distributeurs sélectifs présents en ligne établis dans un autre Etat membre que celui des utilisateurs finals. Ces comportements seraient contraires à l'article IV.1 CDE et à l'article 101 TFUE.

Cette affaire va être examinée par le Collège de la Concurrence, devant lequel Caudalie aura la possibilité de se défendre contre ces griefs. Elle pourra soumettre des observations écrites au Collège et sera entendue lors d'une audience. Le Collège constatera l'existence d'une infraction au droit de la concurrence ou déclarera qu'il n'y a pas lieu pour lui d'intervenir. La proposition motivée de décision ne préjuge pas de cette décision.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Anne-Charlotte Prévot

Auditeur

Tél : + 32 (2) 277 98 29

Courriel : [Anne-Charlotte.Prevot@bma-abc.be](mailto:Anne-Charlotte.Prevot@bma-abc.be)

Site internet : [www.concurrence.be](http://www.concurrence.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).